

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-13-chem | Les Nus-pieds. Item](#)[Floquet, Amable. Histoire du parlement de Normandie, 1840 | Reprocher du Roi au Parlement de Normandie 1639.40](#)

Floquet, Amable. Histoire du parlement de Normandie, 1840 | Reprocher du Roi au Parlement de Normandie 1639.40

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**002_f0670**

Source**Boite_002-13-chem | Les Nus-pieds.**

Langue**Français**

TypeFiche**Lecture**

Personnes citées**[Floquet, Amable](#)**

Références bibliographiques**[Floquet, Histoire du parlement de Normandie \[Volume 1\]](#)**

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

A. Floquet
Membre du Parlement
de Normandie

Requête du Roi au Parlement de Normandie
1639-40

669

Déclaration du 17 Dec. 1639, lue le 3 Janvier
1640 sur l'ordre de l'assemblée, au Parlement de Normandie
approuvée par l'assemblée le 17

"Les rois ont été d'abord le peuple d'un royaume
et par suite de leur grandeur, les ont honorés de
Ornemens marges de leur grandeur et de ornemens
ni de la royauté.

Mais, reprenant l'ordre du monarque, ils doivent
combattre les effets de la dévotion, de politique
et de la science.

que malheur donc, pour le peuple qui imite
l'ordonnance de la majesté ordonnée par
la conduite, soit à l'égard de leur propre main, la
majesté du souverain, qui ils ont osé relever et
soulever avec d'opérer ni de leur vie."



+ 682

Cette déclaration, qui a été lue à l'assemblée
du Parlement le 3 Janvier au matin, ont
les membres du Parlement assemblée par les
membres de l'assemblée de la loi; 2 heures,
la chaîne d'or au cou, et le bonnet de velours sur
la tête, se présentent; ils se découvrent, et déclarent

"Les sommes envoyées [illegible], de la part de
Moi et de Monsieur le Chancelier de France
signifient la reconnaissance de S.M. portant à l'extinction
de la portion de vos charges." Il se courbant, et
présentant le bras pleuré de 17 ans.

(652)